RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT PERMANENT

La soussignée, Madame Marie-Christine VILMAIN connue sous le nom religieux de Mère Marie-Christine, représentante de la Communauté des Cisterciennes de l'Abbaye Notre Dame de Bon Secours, Association déclarée sous le numéro 779 424 274 dénommée « SERVICE DES PAINS D'AUTEL », sises à BLAUVAC (84570) à La Trappe,

DESIGNE à compter du 28 juillet 2026, conformément à aux articles L. 225-20 et R. 225-16 du Code de Commerce,

Madame Marie-Christine, Huguette, Alberte VILMAIN, connue sous le nom religieux de Mère Marie-Christine, demeurant à [redacted] née le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted]

En qualité de Représentant Permanent de la Communauté des Cisterciennes de l'Abbaye Notre Dame de Bon Secours, nommée Président de la Société ABBAYE DE NOTRE DAME DE BON SECOURS, Société par Actions Simplifiée au capital de 120 000 € sise à BLAUVAC (84570) La Trappe, immatriculée auprès du Registre du Commerce et de Sociétés d'AVIGNON sous le numéro 920 333 952,

En remplacement de Madame Benedicte AVON, connue sous le nom religieux de Mère Benedicte AVON

Cette nomination est consécutive à la décision de l'Abbé Général de l'Ordre Cistercien du 23 juillet 2026

La présente délégation vaut, dans les conditions énoncées à l'article R. 225-16 du Code de Commerce, pour la durée du mandat de Président ainsi conféré à la Communauté des Cisterciennes de l'Abbaye Notre Dame de Bon Secours.

Fait à BLAUVAC
Le 2 octobre 2026

[redacted]